



Appel à la mobilisation

Interprofessionnelle et intersyndicale

Pour le retrait de la réforme des retraites, pour des négociations salariales de haut niveau et de bonnes conditions de travail

La manifestation vient à vous !

Manifestation le mardi 3 Mars 2020 Élancourt – La Clef-Saint-Pierre

10h30 : Départ de Thales

(2, Avenue Gay Lussac - Élancourt)

12h30 : Barbecue musical

Place de Paris - Élancourt (en face de la Poste)

Pour le retrait de la réforme des retraites

La réforme, c'est simple ! Le gouvernement annonce la **baisse de nos pensions de retraites** et le **recul de l'âge de départ** (64ans puis 65 ans...). Nous ne pouvons accepter une telle attaque sur nos niveaux de vie !

Les arguments consistants à nous faire croire que le système ne serait plus finançable, notamment en raison de l'augmentation du nombre de retraités et donc qu'il n'y a pas d'alternative pour sauver nos retraites ne tient pas. L'augmentation de la productivité des travailleurs, les nombreuses réserves que le système réussit à créer actuellement le démontrent.

La stratégie du gouvernement et du patronat pour baisser le coût de l'assurance vieillesse, consiste à passer en force en accélérant les procédures de la démocratie parlementaire (voir en menaçant du 49.3), à ignorer la révolte sociale et le soutien de 61% des français au retrait de la réforme (stable depuis 70 jours).

C'est un déni de démocratie sociale !

Stop aux coupes

budgétaires imposées par le patronat et le gouvernement

Le régime actuel est basé sur des cotisations salariales. Or en exonérant les entreprises de cotisations sociales et en n'augmentant pas les salaires, on prive la sécurité sociale de son principal financement !

Il faut profiter des négociations salariales annuelles pour augmenter nettement les salaires des salariés, car en plus du bénéfice immédiat du salaire augmenté, c'est tout le système social qui en profite.

Dans la métallurgie, les négociations sur la convention collective ont pour objectif de rabaisser les droits des salariés dans nos entreprises. Ces négociations sont d'une importance capitale afin de stopper les régressions sociales généralisées que nous subissons actuellement.

Les syndicats gèrent la sécurité sociale depuis maintenant + de 70 ans. Alors, nous savons de quoi nous parlons ! La sécurité est un bien commun, sauvegardons là !

Soyons nombreux à cette manifestation, c'est le moment d'apporter votre part et de dire non à ce projet !

La manifestation vient à vous !

Mardi 3 mars 2020 à 10h30
Élancourt – La Clef Saint Pierre

Attaque sur les moyens de défense des salariés !

Les ordonnances Macron de 2017 ont détruit tout ce qui permettait de défendre le salarié :

- Baisse des moyens de l'inspection du travail
- Plafonnement des indemnités prud'homales
- Inversion de la hiérarchie des normes
- Casses des instances représentatives dans l'entreprise (CSE)

Le patron impose sa loi sans prendre de risque ou alors en prenant des risques calculés !

Attaque du Service Public !

Seul le service public garantit l'intérêt général et un service rendu équitablement à la population.

Education Nationale : recours à des contrats courts, réforme du BAC, parcours sup...

Santé : EHPAD, CHU, ... deviennent des centres de rentabilité au détriment de la pertinence des soins.

Energie, transport : ouverture à la concurrence => augmentation des prix, sécurité des usagers, services non garantis

Tous les agents du service public pâtissent de conditions de travail de plus en plus déplorables !

La réponse à ces attaques : LA DEMOCRATIE SOCIALE

On a tous une raison de manifester son indignation pour défendre une société solidaire et protectrice !



Attaque sur les conventions collectives

Les conventions collectives sont et vont être renégociées. Et la première à passer sous le joug des négociations avec le patronat est la métallurgie. Les entreprises comme Airbus, Bull, la CRMA, Peugeot, Renault, Thalès... appartiennent toutes à cette convention collective. Elle garantit des droits communs aux salariés de ses entreprises.

L'inversion de la hiérarchie des normes (merci les ordonnances Macron !) donne la possibilité à l'UIMM (syndicat patronal de la métallurgie – branche du MEDEF) de diminuer les droits des salariés. Par exemple, dans l'état actuel des négociations

- Augmentation du temps de travail
- Paiement au poste : rémunération des salariés pouvant diminuer en fonction du poste exercé
- Suppression de la prime d'ancienneté, des jours d'ancienneté
- Augmentation du coût de la protection sociale pour le salarié, jours de carence

L'objectif est clairement de baisser la masse salariale de la branche, ce qui produira automatiquement une diminution des ressources allouées à notre sécurité sociale (retraite, ...).

Et pourtant, de l'argent, il y en a, à en juger par les records dans le versement des dividendes aux actionnaires (plus de 60 Milliards rien qu'en 2019) !